

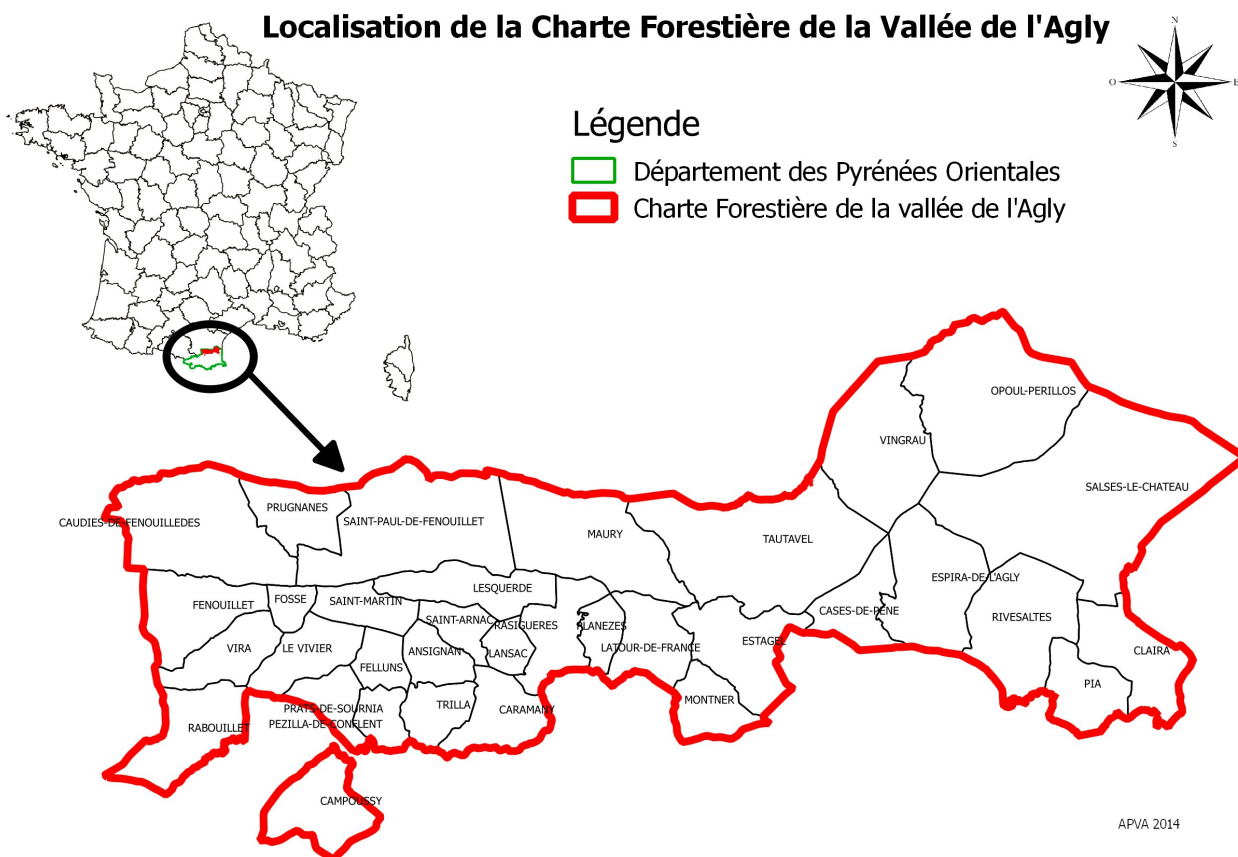
CAHIER DES CHARGES

**Étude complémentaire au diagnostic de
la Charte Forestière de Territoire (CFT) de
la vallée de l'Agly :**

**Diagnostic de la filière truffe du
territoire de la Charte Forestière
de la vallée de l'Agly de l'année
2000 à 2013.**

1. Contexte général

- Les communes de l'Association du Pays de la Vallée de l'Agly (APVA) se sont engagées dans une Charte Forestière de Territoire (CFT) depuis novembre 2013. Cette démarche est portée et animée par l'APVA.



- Actuellement, la CFT vallée de l'Agly est dans sa première phase c'est-à-dire l'élaboration d'un diagnostic de territoire. Cela se traduit par la réalisation d'un état des lieux de la forêt et de la filière bois d'une part et de l'identification des attentes et besoins des différents acteurs du territoire vis-à-vis de la filière forêt bois d'autre part.
- Un agent de développement de l'APVA est en charge de réaliser ce diagnostic de territoire. Pour compléter ce document, il avait été annoncé que des études complémentaires seraient nécessaires et qu'il faudrait alors faire appel à des prestataires extérieurs pour les réaliser.
- Ainsi, lors du comité de pilotage du 15 mai 2014 à Maury, il a été validé qu'une étude sur la filière truffe était nécessaire pour permettre de mieux connaître les réalisations des 10 dernières années et ainsi appréhender les perspectives de développement possible.

2. Contexte de la commande

A. La trufficulture sur le territoire de la CFT vallée de l'Agly

- Le territoire de la CFT vallée de l'Agly est globalement un assez bon terroir trufficole. Il existe de nombreuses truffières naturelles et artificielles, mais peu sont réellement exploitées.
- De nombreuses plantations et réhabilitations de truffières sont ou ont été réalisées par l'intermédiaire du syndicat des trufficulteurs catalans.
- La trufficulture a un fort potentiel de développement sur le territoire de la CFT vallée de l'Agly.
- Les différentes actions de réhabilitation ou de plantations trufficoles au cours des dernières années ne sont pas ou peu connues.
- Des subventions ont été accordées ces 5 dernières années par le Conseil Général des Pyrénées Orientales et le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon pour les actions de plantations ou de réhabilitations truffières.
- La trufficulture pourrait apporter des revenus complémentaires à différents niveaux sur le territoire : pour le trufficulteur, pour les propriétaires forestiers, pour les restaurateurs qui peuvent en faire un atout, pour les structures accueillant des touristes,... Le développement de cette filière fait intégralement partie de l'économie locale.
- La conversion des friches est un réel enjeu sur le territoire et la trufficulture peut être un levier : les plantations truffières donneraient une nouvelle valeur à ces zones.
- Les plantations ou réhabilitations de truffières ont un rôle de lutte contre les incendies : ce sont des coupures vertes qui limitent la propagation des feux.

La truffe noire du Périgord, *tuber melanosporum*, est l'espèce de truffe majoritairement cultivée et ramassée sur le territoire de la CFT vallée de l'Agly.

La sylviculture truffière répond à différents enjeux du milieu méditerranéen :

- Défense des forêts contre l'incendie
- Développement de la multiproductivité
- Lutte contre l'érosion
- Mise en valeur du paysage
- Viabilisation économique d'espaces forestiers marginaux
- Maintien et enrichissement de la biodiversité
- Intérêt cynégétique accru

(Données issues de « Sylviculture truffière – Centre Régional de la Propriété Forestière, Languedoc-Roussillon »)

B. Pourquoi engager une telle étude

Une meilleure connaissance de la filière truffe permettrait de mieux valoriser ses débouchés, tout en agissant pour maintenir un paysage entretenu et pour limiter les incendies de forêts et de friches. La trufficulture contribue à l'économie locale, il est donc nécessaire de la prendre en compte dans la Charte Forestière de la vallée de l'Agly pour mieux appréhender cette filière et mieux cerner les éventuelles actions nécessaires pour la maintenir ou la développer.

3. Objectifs

Cette étude a pour ambition d'identifier les actions menées sur la filière truffe de l'année 2000 à 2013 sur le territoire de la Charte Forestière de la vallée de l'Agly. Les perspectives et projets à venir seront aussi identifiés.

Il s'agit de réaliser des inventaires des zones réhabilitées et des méthodes utilisées sur le territoire, ainsi que de rechercher des informations sur le nombre de trufficulteurs, la surface potentiellement favorable à la truffe, les marchés truffiers ainsi que sur les potentialités et perspectives de développement de cette filière.

Objectifs généraux à atteindre :

- Faire connaître la démarche de Charte Forestière de Territoire (CFT)
- Compléter le diagnostic de la CFT de la vallée de l'Agly
- Intégrer les attentes et besoins des trufficulteurs dans les orientations stratégiques de la CFT de la vallée de l'Agly
- Recenser des projets sur le territoire pour alimenter le plan d'actions de la CFT de la vallée de l'Agly

Objectifs spécifiques à atteindre :

- Connaître le nombre de trufficulteurs sur le territoire, notamment les adhérents au syndicat des trufficulteurs catalans
- Localiser les plantations et réhabilitations de truffières entre 2000 et 2013
- Localiser et quantifier les marchés truffiers et leurs impacts sur le territoire
- Analyser les projets effectués et les retours d'expériences
- Identifier les itinéraires techniques les plus appropriés
- Appréhender les impacts de la filière (sur l'économie locale, sur les différents enjeux du milieu méditerranéen pré-cités,...) et les perspectives de développement

4. Méthode

A. Le public cible

Le public cible de cette étude se concentre sur les propriétaires forestiers et fonciers trufficulteurs.

B. Les principales étapes

1/ Répertoire les trufficulteurs sur le territoire

2/ Cartographier les réalisations de 2000 à 2013 (réhabilitations, plantations,...)

3/ Analyser les méthodes et itinéraires techniques mis en œuvre pour ces réalisations

4/ S'entretenir avec des porteurs de projets pour avoir des retours d'expériences sur les itinéraires techniques mis en œuvre (points forts, points à améliorer,...)

5/ Identifier les projets de développement et les impacts de cette filière sur le territoire

L'identification des projets peut se faire grâce à l'outil « fiche projet » proposé par l'APVA. Ces fiches pourront être laissées aux différentes personnes ayant des projets, ou complétées conjointement lors des entretiens. Il faudra qu'elles soient retournées à l'APVA une fois complétées.

Des points de suivi réguliers seront effectués entre l'APVA et le prestataire pour s'assurer du bon déroulement de l'étude.

C. Calendrier prévisionnel

Cette étude devra être finalisée pour le 31 octobre 2014.

5. Production attendue

Un document de synthèse sera rendu, comprenant notamment :

- **Cartographie des réalisations** (plantations, réhabilitations, autres travaux si nécessaires,...) de 2000 à 2013 sur le territoire de la CFT vallée de l'Agly, par commune concernée ou par ensemble de communes en optimisant la lisibilité des documents
- **Cartographie et liste des marchés truffiers** existants sur le territoire, par commune concernée ou par ensemble de communes en optimisant la lisibilité des documents

- **Synthèse des retours d'expériences** de réhabilitations, plantations, ou autres travaux ainsi que des **itinéraires techniques** développés. Cette synthèse comprendra les photographies, schéma, graphiques et cartes nécessaires à la compréhension. Elle inclura de plus une **analyse technique** des projets.
- **Document de présentation des perspectives de développement** de la filière et des impacts sur l'économie locale. Ce document identifiera les projets à mettre en oeuvre sur le territoire, proposés par les trufficulteurs ou réfléchis et imaginés lors des analyses des données récoltées.

Le document de synthèse comprendra notamment les annexes suivantes :

- L'ensemble des **fiches projets** complétées.
- **Base de données** des coordonnées des trufficulteurs du territoire qui souhaitent être informés des projets, événements ou réunions organisés dans la cadre de la CFT vallée de l'Agly et **cartographie** de la répartition des trufficulteurs et de leurs zones truffières.

De plus, les différentes bases de données réalisées pour cette étude seront aussi retournées à l'APVA.

Les logos des financeurs seront apposés sur l'ensemble des documents produits dans le cadre de cette étude, à savoir l'Europe, l'État et la Région, ainsi que le logo de l'APVA. Ces logos pourront être demandés à l'APVA si nécessaire.

Des échanges réguliers seront effectués entre l'APVA et le prestataire tout au long de l'étude.

Chacun des documents produits seront présentés à l'APVA pour validation avant d'être finalisés, à savoir :

- la trame des documents de synthèse
- les différents documents cartographiques et graphiques proposés

NB : Les fiches projets proposées par l'APVA peuvent être utilisées et servir de support pour répertorier les projets à mettre en place sur le territoire. Une fiche projet est proposée en annexe.

C. Paiement

Le paiement de l'étude sera effectué une fois que l'ensemble des documents attendus auront été validés et remis à l'APVA. Il sera réalisé en un seul versement, sous présentation de la facture qui devra indiquer :

- Le numéro de la facture
- La date d'émission
- La désignation du prestataire : raison sociale, adresse, numéro siret

- La désignation de l'APVA : Association du Pays de la Vallée de l'Agly, Centre Arago, Place Francisco Ferrer, 66310 Estagel. Numéro SIRET : 500 463 948 00017
- Le nom de la facture : Étude complémentaire au diagnostic de la Charte Forestière de Territoire (CFT) de la vallée de l'Agly : « Diagnostic de la filière truffe du territoire de la Charte Forestière de la vallée de l'Agly de l'année 2000 à 2013. »
- La désignation et la quantité des produits ou services : la dénomination précise et la quantité des produits ou des services doit figurer sur la facture permettant d'identifier de manière claire le produit ou la prestation.
- Le prix unitaire HT des produits ou services
- Le taux de la TVA ou la mention « TVA non applicable, art. 293B du Code général des Impôts » dans le cas d'une exonération de la TVA
- La présence des sommes dues : doivent figurer par taux d'imposition, le montant total hors taxe, le montant de la TVA et le montant total TTC.
- En cas de réduction de prix, toute réduction de prix admise à la date de vente ou de la prestation de services doit figurer sur la facture. Cette obligation vise les réductions directement liées à l'opération de vente ou de prestation de services.

Prestataire retenu

Nom :

Adresse :

Numéro SIRET :

Numéro de devis correspondant à ce cahier des charges :

Date et signature du prestataire retenu :

Date et signature de l'Association du
Pays de la Vallée de l'Agly :

ANNEXE :

Fiche projet proposée par l'APVA

FICHE PROJET

A retourner par mail ou voie postale

L'Association du Pays de la Vallée de l'Agly, par le biais de ces fiches projet souhaite recenser l'ensemble de vos initiatives dans le cadre du projet : « La vallée de l'Agly : Un territoire attractif où l'on peut entreprendre et mieux vivre ».

Plus qu'alimenter la réflexion, elles nous aideront à prendre en considération vos attentes, sans pour autant garantir, à ce jour, un engagement formel sur l'accompagnement et/ou les financements nécessaires.

Nous vous invitons, ainsi, à nous présenter tout type de projet, à tout stade d'avancement, de la simple idée au projet concret.

Identification

Intitulé du projet :

Nom du porteur de projet :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom/Prénom du référent :

Téléphone :

Mail :

Type d'organisme : Collectivité Association Entreprise Particulier

Autres précisez.....

Suivant l'état d'avancement de votre projet, répondez aux différentes phases ci-dessous avec les informations dont vous disposez.

Phase 1: Projet à l'état d'idée

Description du projet : Présentez en quelques lignes les objectifs du projet, le public concerné, les actions mises en œuvre en répondant aux cinq questions suivantes {quoi ? qui ? pour qui ? où ? quand (durée, fréquence) ?}.

Contexte : Quels sont les éléments qui sont à l'origine de l'émergence de ce projet ?

Territoire(s) concerné(s) par le projet :

Phase 2 : Projet avancé

Date de début du projet :

Date de fin du projet :

Les prestations découlant de votre projet seront : gratuites payantes

Moyens nécessaires à la réalisation du projet :

Moyens humains :

Moyens matériels :

Le coût du projet : € Environ entreet..... € Ne sais pas

Avez-vous déjà eu des premiers contacts sur le plan financier, technique et/ou partenarial concernant ce projet ? Oui Non

Si oui, précisez

Phase 3 : Projet complet

Partenaires du projet : _____

Budget prévisionnel à annexer (Nature, montants des dépenses et recettes)

Des financements ont-ils été sollicités ? Oui Non

Si oui : le(s)quel(s) ? _____

Si obtenu, date(s) :

Existe-t-il un ou des obstacles à la concrétisation de votre projet :

Si oui : le(s)quel(s) ? _____

Remarques :

Merci d'annexer au formulaire tout document susceptible d'éclairer la compréhension du projet.